L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No.* 94, *entre Royale et Bourbon.*

No. 94. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 7 FEVRIER 1828. Vol. 1.

Conditions—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désirent commencer de recevoir l'Abeille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville avant le 1er. du mois, et ceux de la campagne six mois d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix peut être $40 à 60, y compris la feuille, et la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Terrence Lafranc.

A Donaldson, chez F. Delaup, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et à Saint Bryant.

Etats-Unis d'Amérique.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf DIXIE, capitaine Thomas [illegible], est présentement prêt à recevoir un chargement, et partira sous peu en prendre sous un bon du [illegible], s'il n'en trouve immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

5 fév BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. [illegible]ly, maintenant à présent charge à la [illegible], pouvant recevoir [illegible] ou 600 balles, partira sous [illegible] inconquestionable. S'adresser à

5 fév JOHN MINTURN, bâtiment du Canal

POUR BOSTON.

Le beau brick fin voilier, doublé et chevillé [illegible] OBRIET, capitaine Choate, [illegible] de son chargement engagé, et partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, [illegible]

STETSON & AVERY.

POUR PHILADELPHIE.

Le beau paquebot GORDON, capitaine [illegible] Elwin, ayant reçu la plus grande partie de son chargement, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

WETTALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire KITTY, capitaine Kittoe, ayant maintenant chargé au haut de la [illegible], et a son [illegible] pourra prendre du coton [illegible] avant fret [illegible]. Pour les conditions, s'adresser à

17 Décembre. JOHN P. PAYSON.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant à prendre charge au haut de [illegible], et peut prendre encore 100 boucauds à [illegible] l'on se présente immédiatement—pour le fret ou passage, s'adresser à

[illegible] déc. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, [illegible] doublé et chevillé en cuivre, capitaine [illegible], partira incessamment. Pour fret ou [illegible], s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. [illegible] ou à

15 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant [illegible] de son cargaison engagé et partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY.

8 Dec. No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 [illegible] mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman,

[illegible]ERE, capt. Fowler,

[illegible]SIANA, capt. Price.

[illegible] sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

Indépendamment de leur départ de New-York, est [illegible] le 1er. et 15 de chaque mois.

15 oct. *Foster & Hutton.*

Marine.

[illegible] DE VERA-CRUZ.

[illegible] beau brick ASPASIA, capitaine [illegible] premier, pouvant partir de suite [illegible] nombre de passagers. L'Aspasie [illegible] la première classe, doublé et [illegible] ayant des bons commodités [illegible] prendre du fret, mais ne [illegible] cet effet. S'adresser au capitaine [illegible], vis-à-vis la maison bleue, [illegible]

19 décembre. SAML. P. MORGAN & Co.

CIDRE de New-Jersey.—60 barils de Cidre, [illegible] d'arriver et à vendre par

15 déc. J. SQUIER & Co.

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité, sur une habitation à 15 lieues de la ville. S'adresser à

16 Déc. JOHN HAGAN & Co.

Europe.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe FRANCES WATSON, capt. Blair, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à

5 fév ANDREW LOCKERET & Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire fin voilier MERRIMAN, (de 1 des plus) capitaine Wm. Adkins, du port de 1300 balles de coton, est prêt à prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JULES LE BLANC.

17 déc. No. 108 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et fin voilier EDWARD DOWNES, capitaine Purdy, sera prêt à prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. 1. LUNAR, capt. Putnam, ayant [illegible] majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le tems le permet, Mercredi prochain. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au dessus du marché, ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(On préférerait un port des Antilles)

Le bon brick la CATHERINE, [illegible]aine Pascal, du port de 170 tonneaux, [illegible] complètement réparé à neuf à Hambourg, en Septembre dernier; il est doublé à neuf et chevillé en cuivre. S'adresser à

19 janv. GOTTSCHALK & BRUNER.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemines et les Eaux intermédiaires.*

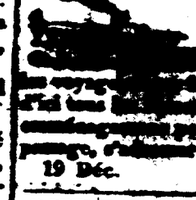

Le beau Bateau-à-Vapeur COURTLAND, [illegible]ne marche supérieure, capitaine D. [illegible]ington, fera régulièrement [illegible] voyages [illegible] ci-dessus et partira [illegible] tous les [illegible]. Il a des bons beaux commodités pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE, *Et tous les Eaux intermédiaires.*

Le bateau à vapeur [illegible] RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle-Orléans pour les Eaux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ

Et tous les Eaux intermédiaires

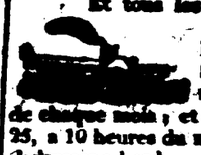

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, a 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord. 17 déc.

POUR LA MOBILE.

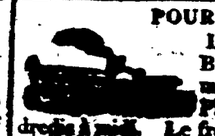

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Fleuve tous les mardis et vendredis à midi. Le fret sera reçu au bassin à bord de la gabarre qui descendra le soir avant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou bien à

17 dec H. HUNT, Au Bassin.

POUR LE BAYOU SARAH, *Baton-Rouge, et les ports intermédiaires.*

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur COLUMBIA, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches matin à 10 heures, et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capit. ou à

John Hagan & Co.

1er septembre rue du Canal

POUR LE BAYOU SARAH, *Lacause-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,*

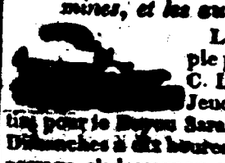

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Bauduc.*

PAROISSE DE JEFFERSON.

COUR DES PREUVES.—Le Jeudi 17 Janvier prochain seront exposés en vente à la maison de cour de la paroisse de Jefferson, a midi précis, les esclaves ci-dessous appartenant à la propriété de feu Sophie Isnard, f. d. e. l., femme de François Dauphin, h. d. c. l.—Noël, nègre d'environ 30 ans, charpentier passable et scieur. Cécile, négresse d'environ 26 ans, avec ses deux enfans. Félicité âgée de six ans, et Marie enfant de huit mois. Ladite Cécile est assez bonne blanchisseuse.

Conditions de la vente—Un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Paroisse Jefferson, 17 Décembre 1827

18 déc J. M. HARANG, Juge.

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

Mr. Renou, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue Ste-Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 118, au coin de la rue de Bienville, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Fortunato.

On sait généralement combien les bains de vapeurs salifères et émolientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la boîte fumigatoire pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hopital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles que dans aucun autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 *bains,* $ 16 "

" ..... 6 " 9 "

" ..... 1 " 2 50

La journée d'un nègre dans l'hopital est ..... 1 "

Mr. Renou prendra d'ailleurs toutes les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, fit des plus intimes à [illegible] dans le Dr. Dumouza, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'étoit particulièrement à leur traitement. Il possède la collection la plus complète des instrumens qui y sont nécessaires. Il offre à ceux d'en faire part, aux personnes affligées de cette douloureuse maladie. Son habitude de cette sorte d'opérations, l'assurance à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine

80 barils farine de blé Saratoga, fraiche

20 frêquins beurre

20 barils cidre de New-Ark

50 barils farine fraiche

3 pipes eau-de-vie de France

Une caisse violons

Un assortiment de pierres à meules.

21 déc *Russell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, a vendre par

4 dec. *A. & Z. Cavelier.*

500 BOUCAUTS de sucre, prêtes à être livrés sur différentes habitations, à vendr par

4 dec. *G. Legendre.*

EN débarquement du brick Comodore Preble, et de la goëlette Haitienne Isabelle venant Port-au-Prince.—[illegible] barils de GINGEMBRE, sacs de CASSE à vendre par

LEGRIEL & HENRY,

13 déc. Rue Dauphine N.°

A VENDRE.

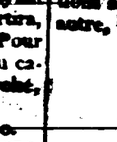

Une superbe propriétée, situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Lafayette, dans la rue Jefferson, consistant en deux terrains, sur lesquels il y a une écurie de 96 pieds de long sur sol, planché haut et bas, une boulangerie, une maison de maitre, puits, poulailler &c. 16 terrains situés dans la même rue, dont 12 d'entourés; pour les conditions, s'adresser à

24 déc. URBAIN PLAUCHE'.

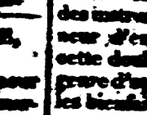

FOR SALE,

By the Subscriber, NINETY-TWO Hhds. first quality SUGAR.

P. V. BARBET,

Dec. 28. No. 37 St. Louis Street.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné:

Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures dela Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de kanton; trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. *N. Mioton.*

BRANDY, CLARET, &c.—Cognac and Champaigne, Brandy; 370 casks Medoc and Bordaux Claret; different qualities; 25 half dito dito dito dito; 1650 cases dito dito dito, dito; 65 half casks Barsac Wine; 120 boxes dito dito dito; 25 hampers Champaigne Wine; Corks, Anniseed, Vinegar, &c. imported direct and entitled to debenture.

P. E. SORBE,

jan 12 118 Royal-st.

ON SALE, a quantity of superfine Irish potatoes, 10 tons Queenton slates, 18 tons Conn, s and Dutchess slates; received by the Bolivar from Belfast; apply to

ec 19 CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

LE Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etat de CAROSSIER ; il demeure rue Royale, No. 220, entre les rues de Maine, et St. Philippe, ayant un très-bon ouvrier, pour toutes les parties en bois, il entreprendra des réparations de tout genre.

14 Jan R. A. COOKE.

GOLD.

THIRTY Sovereigns English ; twenty-five Guineas, French ; Spanish and Mexico Doubloons ; New-York Bank Notes, for sale at MALCOLM'S *Lottery and Exchange Office,* No. 36, Chartres-Street.

Wanted—North and South Carolina, Virginia, Georgia and Alabama Notes ; all other kinds of Money out of course, will be purchased at the above office.

N. B.—Schemes and drawings of all Foreign Lotteries can be examined gratis as above. Foreign Prizes will be taken for Tickets in the Catholic Church or Public School Lotteries, to be drawn on the FIFTH and NINTH of next month.

Dec. 17.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

370 sacs Café de la Havane.

30 caisses de 12 bouteilles [illegible] gne mousseux.

200 [illegible] de 1000 bouchons [illegible]

40 caisses Huile de Vitriol [illegible] domejean[illegible]

100 barils Vi[illegible]

500 sacs Sel de [illegible]

24 barillets P[illegible]

200 [illegible] Blanc de Bayeux [illegible] à Plaquemine.

40 barils Saindoux en pots.

40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.

Grils pour batteaux à vapeur, Charrêtes et Roues, Draps et Brosses.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 pieces de confitures en boites communes et dorées ; 4 do. rouge et blanc ; à vendre par

Dec 18. A. HODGE, Jr.

SUCRE EN PAIN.—Le soussigné tient constamment un entrepot de sucre en pain et en pelotte raffiné ; aussi sucre candi blanc et brun en boites.

Dec 18. A. HODGE, Jr.

EN déchargement du brick Wm. Howland, 50 boites de vernis copal, numéros assortis, a vendre par

18 Dec. J. H. FIELD. 22 rue de la Douane.

MELASSE.—Les soussignés viennent de recevoir et offrent a vendre 50 barils de Melasse.

18 Dec, TANEY & DUPLESSIS. 36 rue de la Levée.

ON pourrait avoir quelques tonneaux de fret en s'adressant a W. W. CALDWELL.

18 decembre.

CRAIE.—40 tonneaux de Craie, débarquant du navire Eliza Grant et a vendre par

18 dec. MARTINSTEIN & HALL.

TABAC &c.—En débarquement du brick Charlotte :

25 barils Tabac de Virginie,

25 boites do. do.

260 caisses savon,

5 boucauds Rum quatrième preuve,

40 caisses cardes a coton et a laine de Whittemore, numéros assortis ; 25 ballots brodequins et souliers, à vendre par N. MERRITT.

dec 20. No. 36 rue des Magasins.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barillets verdegris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ton, 18 do. do. dites Comtesse et Duchesse ; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 dec CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

A VENDRE par Peter H. Clamageran, et importées par les derniers arrivages de Bordeaux; vin blanc de Grave en 4 barriques et de très bonne qualité. Vin en caisses Gruaud Larose très vieux et de qualité très supérieure. Idem idem de Chateau Lafitte, Id. id. de St. Julien. 18 déc

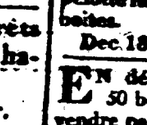

SUCRE A VENDRE.--92 boucauds Sucre 1ère qualité. S'adresser à

P. V. BARBET,

28 déc. No. 37, rue St. Loui

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi. 15 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 25 de Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 9me. section de la charte. Les votes pour les élections, seront reçues dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'institution, rue Royale.

J. L. PREVOST,

14 janv. Caissier.

LOTERIE

De l'Eglise Catholique

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

TROISIEME CLASSE.

Autorisée par l'Etat de la Louisiane, au profit de l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.

Le Tirage aura positivement lieu le **28 Février 1828,**

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

	PRIX.		PRIX.
1 prix de	$ 6,000	est,	$6,000
1	"	"	4,000
1	"	"	3,000
1	"	"	2,500
1	"	"	2,100
1	"	"	2,000
6	"	"	3,000
12	"	"	3,600
156	"	"	9,360
780	"	"	6,240
7,800	"	"	31,200

8,780 prix montant à $79,080

Pour déterminer les prix, 50 numéros, depuis un jusqu'à trente inclusivement, seront placés dans une roue, le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entr'eux : et le billet qui aura les 1er. 2d. et 3e. numéros tirés, dans [illegible] gagnera $6,000

Et les deux autres billets qui auront les deux premiers numéros, dans [illegible] seront droit à [illegible]

No.				
1	2	et	2	à
2	1	et	3	à
2	3	et	1	à
2	1	et	2	à
3	2	et	1	à

Les 6 autres billets qui auront 3 des numéros sortis, savoir : les 2e., 3e., et 4e., dans quelqu'ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 500

Tous les autres billets au nombre de 12, ayant trois des numéros sortis, dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 300

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir : 2 et le 4, auront chacun droit à 60

Tous les autres billets au nombre de 780, ayant deux des numéros gagnés, auront droit chacun à 12

Les 7,800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un autre prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Prix des Billets ;

BILLETS, $4—DEMIS, 2—QUARTS 1

J. F. RIBETTY, COMMISSAIRE.

L. POTTIER, ADMINISTRATEUR.

Tous les ordres devront être francs de port et seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. F. RIBETTY, rue de Chartres, N°. 134. 17 janv.—1m

FRUITS FRAIS.—30 caisses Prunes, 50 pailles de Figues 10 [illegible]. Noix du Bresil. Reçus par le navir Wm Tell, et à vendre par J. P. PAYSON.

4 décembre

EN débarquement des navires Home et James Grent, de Liverpool, et a vendre par les soussignés :

Toile a chemises de 4-4,

Robes de soie avec bordures colorées,

Velour superfin bleu et noir,

Mouchoirs ronsal bleu,

Mouchoirs Madras,

Mousseline de 4-4 et 6-4,

Indiennes et mousseline rayée,

Courtepointes, etc. Les marchandises à sus ont droit de debenture.

KENNEDY & BUCHAMP.

15 dc

A VENDRE.

DEUX cents rames tant papier ecolier et aux armes que papier à lettres, fabrique de France, et sans coton, à la librairie de Ch. Jourdan & co. auxquels il reste encore 25 barriques de très bon vin rouge pur de Bordeaux à $34.

20 déc. CH. JOURDAN

EN débarquement du sloop [illegible] nant de St. Yago, 200 [illegible] BAC, de première qualité [illegible]

JEA[illegible]

4 dec. No. 5, [illegible]

Esclave en marronage.

Une récompense de [illegible] offerte à celui qui arrêtera [illegible] gresse NANCY, absente depuis [illegible] jours, habituée à vendre des [illegible] teaux; elle a la peau très-noire, [illegible] gros seins, le regard craintif, [illegible] était vêtue d'une robe de cotonade bleue à carreaux, elle se tient habituellement à la pointe du côté de M. Jn. Mossay. On offre également 25 piastres à celui qui pourra découvrir l'individu qui lui donne asile.

4 janvier A. LACOUTURE, rue de Chartres N.° [illegible]

RUSSIE BRUTE.—[illegible] balles Russie brute 4-4, en débarquement du brick Wickham à vendre par

12 Jan. JORDAN,